



Date de convocation : 17/12/2021

Lieu de séance : Salle des fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot

Président de séance : Jean-Michel BOLVIN

Secrétaire de séance : Philippe FRETIER

Nombre de membres en exercice : 27

Procès-verbal Conseil municipal 22 décembre 2021

Présents : Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Monsieur BRUNO Thierry, Madame GODREAU Sandrine, Madame HÉRAUD Murielle, Monsieur HERBRETEAU Bernard, Madame HUGUET Myriam, Monsieur LABBÉ Hervé, Madame MOREAU PERONNAUD Lysiane, Monsieur MICHELET Jacki Philippe, Madame PIVETEAU Béatrice, Monsieur PUYDOYEUX Jean-Jacques, Monsieur DESBROSSE Jérôme, Monsieur CARTER Maximilian, Madame CHARRANNAT Corinne, Madame WILLAUME Francine, Madame CHASTEL Ita, Madame LACOUR Isabelle, Monsieur DEMESSEMAKERS Olivier, Monsieur FRETIER Philippe

Absents excusés : Madame CAILLETEAU Muriel, Monsieur ELUERD Roland, Madame VALEAU LABROUSSE Christine, Monsieur LATUILLERIE Bernard, Monsieur PAUL-HAZARD Michel, Monsieur VIGIER Pascal, Madame VRILLAUD Bernadette, Madame BLANDINEAU Annette

Pouvoirs : Madame CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Madame MOREAU PERONNAUD Lysiane, Monsieur ELUERD Roland a donné pouvoir à Monsieur HERBRETEAU Bernard, Madame VALEAU LABROUSSE Christine a donné pouvoir à Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Monsieur LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Madame PIVETEAU Béatrice, Monsieur PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à Madame HÉRAUD Murielle, Madame VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Monsieur LABBÉ Hervé

Début de la séance à 19h45

- ❖ Monsieur le Maire remercie les élus de leur présence, énonce les pouvoirs.
- ❖ Philippe FRÉTIER est désigné secrétaire de séance
- ❖ Monsieur le Maire précise que le procès-verbal de la précédente séance n'étant pas achevé, il sera soumis au vote de l'assemblée ultérieurement.

Complexe Sportif

1. Finalisation du dossier à déposer pour la 2nde demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 14 décembre il avait été évoqué le dépôt de projet pour l'attribution d'une 2^{ème} DETR.

Il souligne que la commune est dynamique avec beaucoup de projets mais n'a pas les finances nécessaires pour les mener à bien sans avoir recours à des subventions diverses, notamment la DETR, dotation annuelle de l'État. Il explique alors que chaque commune a le droit à une DETR par an. Précédemment, grâce à la commune nouvelle, la Préfecture avait exceptionnellement accordé 3 DETR dans la même année.

Monsieur le Maire rappelle également que l'an dernier, une demande de DETR avait été déposée pour le projet d'aménagement du bourg de Saint-Amant mais refusée par la Préfecture qui a émis un certain nombre d'observations et de recommandations à son sujet. Durant cette année, le projet a été complètement revu en tenant compte de ces observations. La demande de DETR a ainsi été renouvelée.

Considérant que la commune n'avait pas disposé de DETR en 2021, Monsieur le Maire indique avoir sollicité Madame VALLEIX, Secrétaire Générale, afin de pouvoir déposer deux dossiers en 2022, chose qu'elle a approuvé.

Monsieur le Maire précise que les dossiers déposés à la Préfecture en vue de solliciter une DETR doivent être aboutis financièrement et techniquement. Il ajoute à ce sujet que le projet d'aménagement de la RD674 entrée Nord n'est pas prêt, tout comme celui de la restructuration de la mairie. Il souligne que le projet de voie verte et d'aménagement du Pré du Moulin ne sera pas proposé à la DETR car disposera d'autres financements. Le seul projet complet à ce jour est l'aménagement de la zone tennis-padel, pour lequel des plans et des chiffrages précis ont été établis.

Monsieur le Maire annonce avoir ainsi rencontré Madame VALLEIX, Secrétaire Générale et Madame MOMMAIRE, Directrice de l'ingénierie financière, le 20 décembre, accompagné de Jérôme DESBROSSE, vice-président de la commission Complexe sportif.

L'objectif de ce rendez-vous était d'une part afin de confirmer le dépôt de la 1^{ère} DETR et d'autre part de leur soumettre celui de la zone tennis-padel qui est indépendante du reste du complexe sportif. Ce ne sera donc pas le projet global du complexe sportif qui sera présenté.

Mesdames VALLEIX et MOMMAIRE ont validé ces éléments.

Certains élus souhaitent revenir sur le choix de l'élément du complexe sportif à réaliser en premier :

- ❖ Bernard HERBRETEAU rappelle qu'au précédent conseil un choix devait être fait entre la zone tennis ou l'aire couverte.
 - Monsieur le Maire explique que la réunion de ce soir a pour objet de valider l'élément du complexe sportif déposé pour la 2^{ème} DETR et par conséquent celui qui sera réalisé en premier temps. Il rappelle que l'aire couverte n'est pas chiffrée de manière détaillée.
 - Maximilian CARTER explique qu'il est nécessaire de prendre conscience que si les terrains de tennis ne sont pas réalisés cette année, le club ne pouvait pas continuer son activité. Cependant, même si l'aire couverte nécessite des travaux, elle peut être utilisée une partie de l'année. Il insiste sur le fait que la commission s'était prononcée en ce sens.
 - Au sujet de la rénovation de l'aire couverte, Monsieur le Maire espère une participation financière importante de la part du Département. En effet, celle-ci est fortement utilisée par le collège.
- ❖ Philippe FRETIER souhaite savoir quand pourra être rénovée cette salle.
 - Jérôme DESBROSSE explique que la commission a mandaté un architecte qui a présenté un phasage organisationnel. Les terrains de tennis sont positionnés dans une zone libre n'impactant pas les autres activités. La commission sera chargée de suivre ces travaux. Il ajoute que parallèlement, la commission devra également poursuivre sa réflexion autour de la rénovation de la salle : recherche de financements et définition des besoins plus précisément car l'architecte n'a pas été dans le détail, contrairement à la zone tennis-padel pour laquelle des entrepreneurs sont venus sur place.
 - Hervé LABBÉ annonce que la rénovation de l'aire couverte est un projet bien plus conséquent, posant des incertitudes notamment sur la structure du bâtiment.
 - Jérôme DESBROSSE explique qu'en effet, que Monsieur GADY, l'architecte ayant réalisé l'étude de faisabilité, a alerté sur le fait qu'il sera nécessaire de mandater un bureau d'études afin de savoir si la charpente de la salle est capable de supporter une isolation, quel type de chauffage est le mieux adapté à une pratique multisport... Il propose que des études soient inscrites au budget 2022 pour cela.
 - Monsieur le Maire rajoute que c'est pour cela que c'est le projet tennis qui a été présenté. Les travaux n'occulteront pas le fonctionnement du reste du complexe sportif, sera réalisé sur des terrains communaux et permettront d'avoir rapidement des gradins naturels.
- ❖ Divers élus s'étonnent de débattre de nouveau à ce sujet, qui était selon eux assez clair lors du dernier conseil municipal, à savoir que le 1^{er} élément du complexe à réaliser devait être la zone tennis-padel.

Monsieur le Maire soumet au vote l'aménagement d'une zone de sports de raquettes (tennis-padel) pour le dépôt de la deuxième demande de DETR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- **Approuve le projet d'aménagement d'un espace destiné à la pratique des sports de raquettes pour le dépôt de la 2^{ème} DETR au titre de l'année 2022,**
- **Approuve le plan de financement,**
- **Charge Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL, ainsi que les demandes d'aides financières auprès de la Fédération Française de Tennis, du Département, de l'Agence Nationale du Sport ainsi que celles proposées dans le cadre des nouvelles mesures gouvernementales pour les terrains de proximité.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette décision.**

*Pour : 22, Contre : 0, Abstention : 3 (Bernard HERBRETEAU, Roland ELUERD, Philippe FRÉTIER)
(D2021-14-1)*

Questions diverses

1. Sonorisation des conseils municipaux

Monsieur le Maire fait remarquer aux élus la mauvaise sonorisation de la salle lors des réunions. Il informe que le conseil retrouvera la salle Henry Dunant, sonorisée correctement, mais selon une échéance inconnue. Il ajoute que les secrétaires éprouvent des difficultés pour la rédaction des procès-verbaux lié à ce manque de sonorisation.

Par conséquent, il interroge le conseil sur l'opportunité de sonoriser de manière définitive la salle de St-Laurent. Il donne alors la parole à Cathy SEGUIN, secrétaire-référente informatique afin de présenter différentes solutions aux élus.

- ❖ Cathy SEGUIN met en évidence le problème de sonorisation des conseils dans la salle de St-Laurent. En effet, n'ayant qu'un seul micro à fil de disponible, les élus ne s'entendent pas entre eux lors de la séance. De plus, il est difficile pour les agents de retranscrire les propos fidèlement lors de la rédaction des procès-verbaux.

Un comparatif des avantages et inconvénients entre une sonorisation fixe et portable est alors présenté:

	avantages	inconvénients	coût
Sonorisation salle	Pas besoin de transporter le matériel	ne peut pas être transporté	2 475 € TTC (4 micros)
		hors pose (prévoir travaux électriques et en régie)	+électricien + régie
		ne servira plus pour les conseils quand la salle Henry Dunant sera libre	<u>attention</u> : ce coût est celui de 2019 pour la salle Henry Dunant qui n'a pas la même configuration que celle de St-Laurent
Enceinte portable	transportable		de 496€ à 1640€ selon qualité
	coût		
	peut servir à toutes occasions		

Suite à cette présentation, les élus souhaitent privilégier une sonorisation portable à une sonorisation fixe dans la salle de Saint-Laurent.

- ❖ Jérôme DESBROSSE s'interroge sur l'écart de prix concernant l'enceinte portable, variant du simple au triple.
 - Cathy SEGUIN répond que le prix dépend de la qualité du produit, de l'utilisation qui en est faite : occasionnelle (quelquefois par an) ou professionnelle (plusieurs fois par mois). Un comparatif est ainsi présenté entre deux types d'enceintes.

Entrée de gamme pour utilisation occasionnelle et non-professionnelle		
Marque VONYX - Sur batterie (pour l'extérieur) ou sur secteur (pour l'intérieur)		
	DSL - L'isle D'Espagnac	LC STUDIO - Champniers
Enceinte + 2 micros	399 €	450 €
Pied	52 €	55 €
Port		25 €
Livraison et mise en service	45 €	60 €
Total	496 €	590 € TTC

Haut de gamme pour utilisation professionnelle	
Marque ZOOM - Sur batterie (pour l'extérieur) ou sur secteur (pour l'intérieur)	
DSL - L'isle D'Espagnac	
Enceinte + 2 micros	923 €
2 micros supplémentaires	233 €
Pied	52 €

Housse	54 €
Livraison et mise en service	60 €
Total	1 322 € TTC

- ❖ Philippe Michelet confirme que l'ensemble de la sonorisation portable de la salle de St-Laurent connaît de nombreux dysfonctionnement car le matériel n'était prévu que pour un usage occasionnel.



Après de nombreux échanges, les élus optent pour l'acquisition d'une sonorisation avec enceinte portable de qualité, fournie avec 6 micros (+ environ 260€ supplémentaires par rapport à la présentation).

Les élus s'accordent également sur le fait que ce matériel ne sera pas prêté.

2. Enregistrement des conseils municipaux

Cathy SEGUIN explique aux élus qu'actuellement, les séances sont enregistrées sur les téléphones portables des secrétaires. Les enregistrements ne sont pas parfaitement audibles et ne sont pas adaptés pour une éventuelle mise en ligne au format MP3 des séances sur le site internet de la mairie.

Il est alors proposé l'acquisition d'un enregistreur et différentes solutions sont présentées :

Enseigne	DSL - L'isle D'Espagnac	Inconnu
Référence	Zoom H4NPROBLACK	Philips DPM 8900
		
Avantages	Même marque que la sono	pas besoin de micros pour enregistrer
	Pas de fils superflus	4 bases à répartir
	Branché directement à la sono	possibilité d'ajouter des bases
	Formation incluse	
Inconvénients	L'enregistrement passe par les micros donc précis	
	Enregistrement moins audible si pas de micro	Fils
	Nécessite l'achat d'une carte SD	Formation ?
		ystème différent / sono
Coût TTC	279 €	960 €

Après de nombreux échanges, les élus optent pour l'acquisition de l'enregistreur adapté à l'enceinte choisie précédemment.

L'intégralité du matériel sera donc prise à l'entreprise DSL.

Remarque : le coût total de cette acquisition s'élève finalement, après négociation, à 1 762.14€ TTC. Le matériel pourra être utilisé lors du prochain conseil municipal.

3. Annulation des manifestations

Monsieur le Maire annonce qu'un certain nombre de manifestations devront être annulée sur préconisation de la Préfecture.

Il informe avoir donné l'autorisation le mois dernier à l'association « les bouchons du bonheur » d'organiser un thé dansant le 31/12. Cependant, l'association a informé la mairie de l'annulation de cette manifestation étant donné le contexte. Cependant, l'orchestre a fait paraître dans le journal la publicité de la manifestation. Il informe que suite à cela, la directrice du cabinet de Madame la Préfète a pris

contact avec l'organisateur pour informer que cela n'était pas possible. Un courrier sera envoyé par la mairie pour signaler l'interdiction de la tenue du thé dansant.

Monsieur le Maire confirme que les vœux du personnel prévus le 14 janvier, ainsi que les vœux du Maire prévus le 24 janvier sont annulés.

4. Échanges au sujet de la communication

Monsieur le Maire enchaîne sur l'importance de communiquer auprès de la population, les vœux du Maire ayant été l'occasion idéale. Il regrette l'absence de Roland ELUERD, adjoint à la Communication mais informe les élus qu'à la suite d'un mail reçu récemment, il semblerait que la population ne capte pas les actions de la commune et estime désolant d'entendre la population mécontente de la communication.

Il souhaite par conséquent que la communication soit travaillée de façon différente.

Il précise que si certaines choses sont à éclaircir entre membres de la commission communication, elles doivent l'être en premier lieu en commission.

- ❖ Francine WILLAUME, regrettant également l'absence de Roland ELUERD, souhaite cependant recueillir l'avis du conseil municipal sur le fait que le Montmoreau Infos n'est, selon elle, pas efficace et ne joue pas son rôle d'outils de communication.
- ❖ Myriam HUGUET et Maximilian CARTER indiquent qu'ils n'assistent plus aux réunions de la commission Communication car leur parole n'est pas entendue et que les décisions sont prises sans consultation des membres.
- ❖ Concernant l'information signalant la distribution des colis des aînés, Béatrice PIVETEAU explique que beaucoup de personnes n'étaient pas au courant.
 - Philippe MICHELET confirme que 11 personnes sur 12 lui ont dit qu'ils n'étaient pas au courant.
 - Bernard HERBRETEAU s'étonne que l'information n'ait pas été transmise par courrier à chaque personne concernée.
 - Béatrice PIVETEAU explique que la date ayant été décidée le 27 novembre, il était trop tard pour un envoi courrier, mais elle pensait encore pouvoir bénéficier d'une parution dans le Montmoreau Infos. Elle regrette cependant que l'information n'ait pas été relayée sur le panneau numérique. Les enfants ont pu avoir un courrier car il y n'y en avait que 150.
- ❖ Francine WILLAUME indique que la population n'a pas été informée de l'existence d'un nouveau règlement des cimetières, contrairement à ce qui avait été demandé.
- ❖ Jérôme DESBROSSE déplore que la demande récurrente de plusieurs élus de la mise à disposition d'une page internet dédiée à chaque commission sur le site internet n'avance pas. Chaque commission devrait pouvoir avoir la main sur un espace, mettre les éléments qu'elles souhaitent afin de communiquer sur leurs actions.
 - Maximilian CARTER estime qu'il est indispensable de faire vivre le site internet.
 - Francine WILLAUME explique que le site actuel est un site « vitrine ». Par conséquent, il est impossible de donner la main à plusieurs personnes pour l'alimenter. Elle suggère ainsi d'étudier d'autres propositions, pourquoi pas de migrer vers un site plus actuel, afin que les élus disposent des moyens nécessaires pour communiquer.
- ❖ Maximilian CARTER propose que la commission expose une stratégie de communication : remise à plat du fonctionnement, présentation des outils, élaborations des objectifs et de la finalité, afin d'être transparent. Il souhaite que tous les élus travaillent ensemble. Il souhaite un réel travail de groupe, approuvé en conseil, avec une ambition claire, afin de ne plus avoir de retours négatifs de la part de la population.
 - Monsieur le Maire trouve cette proposition très intéressante et ajoute qu'avec le contexte actuel, il est impossible de se passer de communication. Les vœux du maire étaient l'occasion de montrer les projets. Il faut donc trouver une alternative.
- ❖ Maximilian CARTER souhaite savoir si les vœux du Maire seront en ligne.
 - Monsieur le Maire répond qu'une vidéo pourrait être réalisée et diffusée sur Facebook comme l'an passé.

- Myriam HUGUET alerte sur le fait que tout le monde n'a pas internet et que l'information doit être simple.
 - Maximilian CARTER estime au contraire qu'il faut investir internet et que des actions pédagogiques autour de l'utilisation des outils numériques sont proposées auprès des personnes âgées.
- ❖ Monsieur le Maire souhaite une communication percutante, touchant toute la population et ciblée en fonction de chaque tranche d'âge. Selon lui, communiquer sur les projets réalisés, en cours et à venir est très important pour la crédibilité de la municipalité, la cohésion et l'impact sur la population.
 - Corinne CHARRANNAT confirme qu'il est nécessaire de trouver le bon support pour la bonne cible, autant en numérique qu'en papier.
 - ❖ Différentes alternatives à la cérémonie des vœux du Maire sont évoquées, mais rien n'est arrêté : faire une version numérique, diffuser une vidéo diffusée sur internet (site + facebook) et maison de retraite, réaliser un Montmoreau Infos édition spéciale, créé en mairie et mis en boîte aux lettres par les élus, envoyer la carte de vœux avec un mot du Maire indiquant que différentes informations seront présentées dans le Bulletin.
 - ❖ Olivier DEMESSEMAKERS souhaite remercier Cathy SEGUIN de contribuer au développement de la notoriété de la page Facebook de la mairie qui dépasse aujourd'hui les 1 000 abonnés.
 - Francine WILLAUME déplore qu'aucune publicité ne soit faite en faveur de la page Facebook sur le Montmoreau Infos.

5. Aménagement du bourg d'Aignes

Murielle HÉRAUD souhaite faire un retour de la réunion publique animée quelques jours auparavant par Hervé LABBÉ, au sujet de l'aménagement du bourg d'Aignes.

Elle informe que des solutions ont été proposées. Jean-Jacques PUYDOYEUX, adjoint à la Voirie, précise alors qu'elles ont même déjà été mises en œuvre.

Malgré cela, elle annonce que des mails intempestifs et insultants à l'attention des élus sont reçus sur la boîte mail de la mairie. Hervé LABBÉ craint que cela évolue de manière plus violente, menaçant ainsi les élus mais aussi les citoyens.

Elle propose que ce cas soit évoqué avec l'avocat de la commune.

Différents échanges ont lieu autour du comportement de la personne concernée.

Murielle HÉRAUD ajoute que cette personne a réalisé des travaux sur la voie publique sans autorisation. Jean-Jacques PUYDOYEUX, informe que le problème sera prochainement réglé.

- ❖ *Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 12 janvier 2022 en soulignant que la Communication sera mise à l'ordre du jour.*

Fin de la séance à 21h15